



Hommage à Monsieur Philippe Bonneau

Monsieur Philippe Bonneau, administrateur au C. A. du ROHQ de 2005 à 2013, est décédé le lundi 4 juillet à la suite de complications de santé.

M. Bonneau a fondé l'OMH de Châteauguay en 1978, en plus d'en assumer la présidence de 2003 à 2014. Après avoir été maire de Châteauguay dans les années 1970, monsieur Bonneau s'est impliqué socialement de manière remarquable. Il a, entre autres, fondé l'organisme communautaire La Rencontre Châteauguoise, présidé le CLSC Châteauguay, présidé la Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie et assumé la vice-présidence de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

Nous offrons nos plus sincères sympathies à la famille et à toutes les personnes qui ont côtoyé M. Bonneau.

Consultation 2016 sur la nouvelle approche en habitation par le gouvernement provincial

Depuis juin dernier, une tournée de consultation publique, organisée par la Société d'habitation du Québec, portant sur la nouvelle approche d'intervention en habitation est entamée à travers le Québec par M. Norbert Morin, député de Côte-du-Sud et adjoint parlementaire. Annoncée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, lors de son allocution au congrès 2016 du ROHQ, cette tournée a pour objectif de permettre aux principaux intervenants en habitation de se prononcer sur cette nouvelle approche. En plus d'aborder les regroupements d'offices d'habitation, M. Morin consulte les intervenants du milieu sur les programmes de la SHQ et sur la concertation en matière de logement. Les rencontres se divisent en deux parties, une première rencontre se tient avec les élus municipaux et une deuxième, avec les intervenants du logement social et communautaire. Les offices d'habitations et le ROHQ sont conviés uniquement à la rencontre des intervenants du logement.

Les personnes désirant assister aux rencontres sont invitées à se préparer en lisant le document (vers une nouvelle approche d'intervention en habitation - voir la

section documents) disponible en [ligne](#) sur le site de la SHQ et en répondant à [quatre questions](#). Ces réponses permettront au ministre Coiteux de présenter au gouvernement un rapport final sur sa nouvelle approche en habitation.

Afin de vous aider à répondre à certaines des questions, nous avons conçu un récapitulatif de plusieurs informations, recommandations et positions que le ROHQ a adoptées au cours de la dernière année.

Les fondements stratégiques du regroupement des OH selon le ROHQ

Dans notre rapport transmis à la SHQ en juin 2015 ainsi que dans le mémoire remis à la Commission de l'aménagement du territoire en février 2016, le ROHQ met de l'avant que le regroupement doit être guidé selon différents fondements :

- Respect d'une approche laissant place à la modulation en fonction des réalités et des positionnements stratégiques des régions;
- Maintien des structures indépendantes constituées en vertu de la Loi de la SHQ;
- Participation du réseau à la construction et à la mise en place des nouvelles structures;
- autonomie décisionnelle des organismes;
- Cadre de gouvernance reflétant l'engagement et les responsabilités des parties prenantes et reconnaissance formelle de l'autonomie et de l'imputabilité des conseils d'administration;
- Prépondérance de l'accessibilité des services pour la clientèle;
- Accès équitable aux requérants à l'ensemble de l'offre de logements subventionnés.

Le regroupement d'offices mènera à la création de nouvelles entités gérant plus de logements et pouvant de facto assumer davantage de responsabilités. C'est sur cette base que le ROHQ s'appuie pour mettre de l'avant que la réorganisation du réseau est une opportunité d'attribuer une plus grande autonomie aux OH, et ce, dans plusieurs domaines d'intervention :

- La possibilité de mettre en place un guichet unique pour les demandeurs de logements sociaux des territoires qui seront confiés aux organismes exerçant les compétences des offices centraux;
- Une marge de manœuvre dans la tarification locale de certains services aux locataires (stationnement, buanderie, climatisation) et la possibilité pour les OH d'en administrer les revenus de manière autonome;
- Pour éviter la sous ou la suroccupation des logements, la possibilité pour les OH de louer une portion du patrimoine HLM à des loyers de marché et, en contrepartie, de conventionner dans le marché privé des logements plus adéquatement appropriés aux besoins des requérants ou des résidents;

- Simplification, à travers le contrat d'objectifs et de performance, de l'allocation des subsides et des contrôles pour la gestion du programme PSL par les OH;
- L'attribution d'un cadre financier pluriannuel et un décloisonnement des postes budgétaires;
- La possibilité de créer des postes de réserves spécifiques à la réalisation de projets pluriannuels, notamment en immobilisation et rénovation majeure;
- Reddition de comptes basée sur la mesure des résultats à partir de contrats d'objectifs et non sur le contrôle des processus administratifs;
- Amendement des contraintes administratives concernant les autorisations permettant aux OH de conclure des ententes commerciales générant des revenus autonomes affectés aux priorités organisationnelles déterminées par le C. A. de l'OH et non par une directive de la SHQ (ex : revenus d'antennes);
- Possibilité de financer des projets sur la base d'économies générées (ex : performance énergétique);
- Possibilité de gérer sur une base pluriannuelle les projets de rénovations majeures;
- Disposer d'une marge de manœuvre dans les stratégies de rénovation sur la base de démonstration d'optimisation des ressources financières et des investissements publics et de l'impact sur la réponse aux besoins en logement de l'OH;
- Allègement de la délégation d'autorité de la SHQ permettant aux OH de signer des servitudes et des contrats (ex : antennes de toit);
- Amendement de l'article 57.3 de la SHQ afin de permettre aux OH de conclure des ententes et de faire des acquisitions, des emprunts ou des aliénations d'immeubles sans l'autorisation de la SHQ pour les immeubles dont ils assument la responsabilité sans lien avec la SHQ;
- Amendement des conventions d'exploitation des immeubles développés par les OH pour les programmes AccèsLogis et Logement abordable afin de pouvoir les gérer par portefeuille plutôt que projet par projet;
- Le parc immobilier des OH devrait être considéré comme « bâtiments publics » à l'instar de celui des hôpitaux et des commissions scolaires afin de donner plus de latitude face à l'assujettissement à la Commission de la construction du Québec de certains travaux de rénovation réalisés en régie interne. Un tel allègement pourrait réduire les coûts d'entretien et améliorer la réponse aux besoins des locataires;
- Considérant que le développement d'un projet ACL par un OH n'implique pas la création d'un nouvel organisme, ni le déploiement de services de soutien au développement et à l'exploitation, ni la constitution d'une liste potentielle de locataires, une procédure allégée de réalisation d'un projet ACL devrait être mise à la disposition spécifique des OH;
- L'expertise technique déployée par les OH centraux pourrait être mise à contribution dans le cadre du suivi des conventions AccèsLogis devant être exercé par la SHQ;

- La consolidation du réseau devrait entraîner l'élimination du guide de gestion, le cadre de gestion des OH se limitant au cadre légal et réglementaire affectant les différents programmes d'habitation dont la gestion est confiée aux OH et aux dispositions comprises dans les contrats d'objectifs et de performance.

Il est important que les offices répondent massivement au questionnaire en ligne puisque l'ensemble des réponses sera la base du rapport qui sera transmis au ministre au terme de la tournée (octobre 2016). Faites entendre votre voix!

Voici les dates des prochaines rencontres du mois d'août :

23 août : Outaouais, Gatineau, lieu et heure à confirmer

24 août : Laurentides, St-Jérôme, lieu et heure à confirmer

25 août : Lanaudière, Joliette, lieu et heure à confirmer

30 août : Laval, Laval, lieu et heure à confirmer

31 août : Montréal, Montréal, lieu et heure à confirmer

Les dates pour les rencontres de septembre seront bientôt disponibles au :

<http://www.habitation.gouv.qc.ca/tournee>

À noter que c'est la SHQ qui fera les invitations au réseau. Il est important de vous inscrire rapidement, car les places sont limitées.

Stratégie nationale de logement

Au cours des prochains mois, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au nom du gouvernement du Canada, travaillera avec les provinces et les territoires afin de mener des consultations auprès de tous les Canadiens, notamment les gouvernements et les organismes autochtones, les municipalités, les principaux intervenants et les experts en habitation afin d'élaborer une Stratégie nationale sur le logement pour le Canada.

La SCHL est à établir les moyens de consultations et le ROHQ sera sollicité pour l'un ou l'autre de ces moyens de communication.

Par ailleurs, les intervenants du logement social pourront aussi participer aux consultations en répondant à un sondage ou en communiquant leurs idées ou leurs propositions écrites en ligne au : www.parlonslogement.ca. La SCHL mènera une campagne sur les médias sociaux et publiera tous les jours des messages sur Twitter, Facebook et LinkedIn à l'aide des mots-clés #parlonslogement.

De plus amples renseignements sur les consultations seront dévoilés au cours de l'été et de l'automne.